

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juin 2017

OBJET :
Revalorisation des tarifs de
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 8

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 21 mars 2012, le Conseil Municipal a instauré un régime tarifaire de taxe locale sur la publicité extérieure incitatif encourageant les commerçants à maîtriser la superficie de leurs surfaces d'affichage pour préserver l'harmonie architecturale et paysagère de la ville.

Les tarifs adoptés étaient donc les suivants :

- dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques jusqu'à 50 m² : 20 €/m² ;
- dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques à partir de 50 m² : 40 €/m² ;
- dispositifs publicitaires et préenseignes numériques jusqu'à 50 m² : 60 €/m² ;
- dispositifs publicitaires et préenseignes numériques à partir de 50 m² : 120€/m² ;
- enseignes égales au plus à 12 m² : exonérées ;
- enseignes comprises entre 12 et 50 m² : 40 €/m² ;
- enseignes de plus de 50 m² : 80 €/m².

Après avoir rationalisé en profondeur leurs dispositifs d'affichage, certains commerces profitent aujourd'hui de l'assèchement de l'assiette juridique de la taxe, avec l'institution de nombreuses exonérations, pour développer et multiplier leurs supports publicitaires.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de réaffirmer la volonté de la ville de maîtriser la prolifération des dispositifs publicitaires en portant, dès 2018, les tarifs à leur montant maximum revalorisé, soit les tarifs adoptés en 2012 majorés de l'évolution du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac constatée depuis l'entrée en vigueur du dispositif.

Aussi, en combinaison des articles L. 2333-12 et L. 2333-10 CGCT, les tarifs maximaux pourraient s'élever en 2018 pour la ville d'Essey-lès-Nancy à :

- pour les dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques jusqu'à 50 m² : 20,6 €/m² ;
- pour les dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques à partir de 50 m² : 41,20 €/m² ;
- pour les dispositifs publicitaires et préenseignes numériques jusqu'à 50 m² : 61,80 €/m² ;
- pour les dispositifs publicitaires et préenseignes numériques à partir de 50 m² : 123,60 €/m² ;
- pour les enseignes égales au plus à 12 m² : exonérées ;
- pour les enseignes comprises entre 12 et 50 m² : 41,20 €/m² ;
- pour les enseignes de plus de 50 m² : 82,40 €/m².

Il est donc proposé d'indexer annuellement ces tarifs, à compter de 2018, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

PROPOSITIONS

Sur avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'actualiser au 1^{er} janvier 2018 les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure en appliquant les tarifs maximaux détaillés ci-dessus ;
- d'acter l'indexation annuelle des tarifs dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 1 contre (M. LEINSTER) et 2 abstentions (MME PAGELOT, M. CLOMES) approuve ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 29 juin 2017.

Pour extrait



Michel BREUILLE,
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	15 juin 2017
- Convocation distribuée le :	15 juin 2017
- Affichage du compte-rendu le :	30 juin 2017
- Affichage du procès-verbal le :	22 septembre 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME Adjoint
- MME LEDROIT, M. PROVIN, M. PERNOSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- M. FRANIATTE à MME CADET
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- M. GONCALVES
- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**